



UNAN 44

Union des Associations de Navigateurs de Loire-Atlantique

Compte rendu du Conseil d'Administration

Jeudi 19 mars 2015 à 18h 30

Lieu de réunion : Salle de l'APPBP (Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen)
Square du Général Masson, 44500 La Baule

Personnes Présentes : voir PJ1

18 présents dont 1 UNAN 85 représentant 11 associations.

1) Rapport de Daniel Bouchereau sur la réunion de bureau UNAN France et devenir de l'UPPM et de l'UNAN France :

- a. Une commission arbitrale a été créée par UNAN France pour traiter du problème de dissidence de l'UPPM (dissidents UNAN 56). Problème l'UPPM ne peut ni payer ses cotisations à UNAN France ni être rattachée directement à UNAN France 'contraire aux statuts. Cette commission a remis son rapport et propose :
 - i. Que l'UPPM soit rattachée temporairement, le temps de trouver une solution plus durable, à un UNAN départemental autre que ceux de Bretagne (sinon risques de nouveaux désaccords)
L'UPPM paierait ses cotisations par l'UNAN départemental, et aurait un droit de vote dans l'UNAN les accueillant.
 - ii. UPPM a approché D. Bouchereau pour être rattaché à UNAN 44 (temporairement)
 - iii. Ce rattachement doit être approuvé par :
 1. Le Bureau UNAN 44 (Le Bureau avait donné son accord lors de la réunion du 12/032015)
 2. LE CA UNAN 44 (19 mars 2015)
Le résultat du vote à main levée lors du présent CA est le suivant
14 contre l'accueil de l'UPPM dans l'UNAN 44
2 pour
1 abstention

L'UNAN 44 REFUSE D'ACCUEILLIR L'UPPM

3. L'UNAN 56

b. Lien CSNPSN avec UNAN 44 : <http://www.csnpsn.developpement-durable.gouv.fr/composition-r37.html>

- i. Le remplaçant de G d'Aboville : H Goasguen a donné sa démission
- ii. Les réunions ont toujours lieu, mais plus de budget de l'état pour cet organisme.
- iii. En conséquence, UNAN France doit prendre les contacts en direct avec les ministres pour fonctionner.

2) Visite du CROSS

- a. Seulement une réponse reçue à ce jour (La Plaine)
- b. Le projet de visite est annulé pour cette saison et sera re proposé à l'automne

Association Loi du 1^{er} juillet 1901 et décret du 6 août 1901



UNAN 44

Union des Associations de Navigateurs de Loire-Atlantique

c. Relance vers les associations à faire en septembre 2015

Pour action P Suinat

3) Modifications de la division 240

zones de navigation, notion d'abri, déclaration des VHF, utilisation des VHF en eaux nationales avec et sans le CRR, Numéro de sécurité avec les VHF et les téléphones portables, validité des extincteurs, moyens de lutte contre l'incendie, Voir site UNANFrance

4) Parcs éoliens

D. Bouchereau informe que suite à la réunion avec le Préfet, le parc du Plateau de Guérande devrait se faire, l'ensemble des recours semble être soldé.

Parc de Noirmoutier : L'opérateur (AREVA) n'étant pas le même que celui du banc de Guérande (EDF), toute les études devrait être refaites

5) Mise à jour des annuaires

RAS

Rappel : les Associations doivent informer le secrétaire de l'UNAN 44 de toute modification de personne ou d'adresse ou de fonction dans leur propre association.

Pour action : TOUS

6) Vos commentaires sur vos présences aux conseils portuaires

AUPP : la responsabilité de la gestion du port passe du Conseil Général à CCI+SEM (SAS des Ports de l'Atlantique) en DSP (Délégation de Service public)

7) Nouvelle répartition des tâches

a. Voir PJ2

b. Le Président demande que les membres du CA soient plus producteurs d'idées pour le fonctionnement et les initiatives à prendre par l'UNAN 44 (et France bien entendu). Ces idées doivent être transmises aux membres du bureau sans hésiter

Pour action : TOUS

c. JP Willems (Trésorier) informe que l'UNAN 44 pourrait être présent au départ de la Sailtica sur le port de Pornichet

d. APPEL AUX ASSOCIATION : Transmettez au webmaster (JY Berthou

jyberthou@yahoo.fr le programme des festivités prévues dans votre port pour la période avril / septembre 2015.

Pour action : TOUS

8) Plateau du Four

a. Toujours des réunions, mais pas de budget !

9) Taxes foncières

a. Voir informations sur le site de l'UNAN pour le mode de calcul

b. Rappel : La taxe foncière doit désormais s'appliquer aux « Grands Ports »

10) Permis de commandement des bateaux

Ce point est annulé (plus de permis)

11) Pêche au bar

Point annulé

Association Loi du 1^{er} juillet 1901 et décret du 6 août 1901

UNAN 44 Siège Social chez Mr Daniel BOUCHEREAU 5 Impasse des Boutons d'Or 44730 Saint MICHEL CHEF Chef
Courriel : daniel.bouchereau@outlook.fr



UNAN 44

Union des Associations de Navigateurs de Loire-Atlantique

12) Mouillages dans les aires protégées

- a. La taxe a été votée, la navette entre l'Assemblée Nationale et le Sénat est en cours.
- b. Théoriquement ne concerne que la Corse et la région de Banyuls
- c. Risque d'être étendue à l'ensemble des zones protégées de France en 2020 (voir carte sur site UNAN)
- d. **SIGNEZ LA PETITION SUR INTERNET**

Pour action : TOUS

13) Démolition des bateaux

Sujet au point mort

14) Permis pêches pour plaisanciers

- a. Rien en 2015 mais gros risque pour 2016.

15) Questions diverses

Le Secrétaire

P Suinat